Oublier, c'est trahir — Se souvenir, c'est servir

67e Année. – N° 347. — Le numéro : 15 centimes — MERCREDI 13 DÉCEMBRE 1922.

OLIVER
MACHINE A ÉCRIRE
de grande puissance
à barres, à caractères
DOUBLES
Les meilleurs prix.
A. CLAUDE
Agent général direct pour
le Nord. LILLE
34, RUE NATIONALE, 34

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS — Nord et limitrophes..... 3 mois, 12.00 ; 6 mois, 23.00 ; 1 an, 45.00. — France et Belgique..... » 13.00 ; » 25.00 ; » 48.00. — Union postale..... » 22.00 ; » 43.00 ; » 82.00.

RÉDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS — ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter, 1199. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux: 87 Lille

IL N'EST PLUS PERMIS d'écrire à la main puisque A. CLAUDE
84, RUE NATIONALE, 84
LILLE
Vire des machines à écrire d'occasion — presque neuves — à des conditions méconnues jusqu'alors.
(Lui en demander la liste)

## Wet or dry ?

C'est pour beaucoup sur ces deux mots : *humide* ou *sec* que se sont engagées les élections de novembre dernier aux Etats-Unis. Depuis le 1er juillet 1919, toutes les boissons alcooliques, même ce que nous appelons à juste titre les boissons hygiéniques, bière et vin, sont radicalement prohibées en Amérique.

Il n'y a d'exception que pour les vins du culte, les boissons pour soins médicaux et les réserves en cave chez les particuliers, à condition de les consommer sur place et comme à huis-clos.

Cela ne fait pas l'affaire de tout le monde, et une Association contre la prohibition s'est formée, qui compte actuellement plus de 300.000 membres et recrute plus de mille adhérents par jour. Ce sont les *wet*, les *humides*, ceux qui veulent boire librement du vin ou de la bière, contre les *dry*, les *secs*, qui veulent qu'on ne boive plus rien que de l'eau, du thé, ou autres boissons mélancoliques.

Le mouvement de prohibition date d'environ 1850, époque du développement industriel des Etats-Unis, quand se sont multipliés les bars populaires, ce qu'on appelle là-bas les *saloons*. Ces saloons, exploités par des gérants, étaient généralement la propriété des grands brasseurs et des fabricants de whisky.

C'est dans les Etats du Sud que se développa d'abord le mouvement, parce que sous l'influence de l'alcool, les noirs s'y livraient à des attentats contre les blanches. Les fermiers du Nord, qui fabriquaient chez eux leur bière ou leur eau-de-vie de cidre ou de prune, comme nos bouilleurs de cru, ont suivi le mouvement, parce que les ouvriers des campagnes allaient trop facilement aux *saloons* de la ville voisine y dépenser leur salaire et perdre les saines habitudes de la vie rurale.

Puis, le clergé protestant, les églises méthodistes surtout, nombreuses et puissantes, en sont mêlées. Et, enfin, les femmes, en général, ont donné, avec leur bulletin de vote, contre toutes les boissons dont l'abus n'enrichit généralement pas le bien-être et la paix du foyer.

A entendre cela qu'un milliardaire bien connu, M. Rockefeller, fondateur de la Standard Oil Co, un des rois du pétrole, a alimenté de fonds inépuisables la caisse de la ligue contre les bars, et on aura le tableau des forces qui ont imposé aux Etats-Unis le régime de la prohibition.

Et si toutes les conséquences de cet état de choses n'ont pas été heureuses, même pour la sobriété, la santé et la morale publique. On commence à s'en apercevoir. Ceux qui avaient des réserves, ou qui ont pu en faire dès l'annonce de la prohibition, les riches, et on sait ce que cela veut dire aux Etats-Unis, lèvent tranquillement leur verre à la santé d'une *loi* qui ne les atteint pas et la même liberté pour eux prend dès lors l'allure d'une revendication sociale.

La contrebande s'est développée avec une intensité merveilleuse et imprévue. Par la frontière canadienne du Canada, par mer, le whisky est introduit clandestinement, remplaçant les bonnes boissons normales, faisant la fortune des trafiquants de la fraude et, pourvu qu'on y mette le prix, on trouve facilement des cocktails dans les hôtels et les grands bars. Comme la loi est sujette à des infractions organisées, chacun se dit : après tout, je fais comme tout le monde, — et c'est le principe de l'obéissance à la loi, si cher jusqu'ici à la démocratie américaine, qui se trouve quotidiennement atteint par ce qu'il y a d'excessif dans la loi elle-même.

Cela étant, quel résultat peut-on envisager de la lutte entreprise, et qui va aller se développant, entre les *wet* et les *dry* ? Nous, Français, nous ne pouvons y être indifférents, puisqu'il s'agit d'un commerce d'exportation qui nous est fermé et qui représenterait, au cours actuel du change, environ cent millions de francs.

Les récentes élections de novembre nous avaient fait espérer un moment la victoire des *humides*. Mais elles n'ont pas été décisives à cet égard. Les élections elles-mêmes, d'ailleurs, ne changeraient pas seules la situation. Non seulement, pour modifier un article de la Constitution, comme dans le cas présent, il faudrait deux tiers des voix au Sénat et à la Chambre des Représentants, mais encore les trois quarts des décisions des Etats dans leurs assemblées respectives, ce qui est improbable à concevoir, étant donné l'opposition systématique des Etats du Sud en raison de leur population noire.

Dans son message de vendredi dernier au Congrès, le Président Harding a confirmé la prohibition, en annonçant son intention de convoquer tous les gouverneurs d'Etat à une conférence afin que les lois de la prohibition soient généralement appliquées. Ce n'est donc pas encore le moment d'espérer un retour aux Etats-Unis de ces messagers de joie et de goût que sont les bons vins français.

Mais quand on considère qu'une civilisation prend sa valeur, non point des coercitions légales, mais de la maîtrise libre de chaque citoyen sur lui-même, de la conduite qu'il sait s'imposer et que l'éducation lui propose, on conviendra que l'air est plus doux, plus fier et plus sain à respirer dans un pays où la police ne règle point les gestes de chacun et où on peut lever son verre, en paix et en joie, à la liberté.

JEAN MORTIER.

## Les incidents d'Ingolstadt condamnés par le président du Conseil bavarois

Munich, 12 décembre. — Le président du Conseil a exposé à la Commission du budget de la Chambre bavaroise, que les autorités condamnent les incidents de Passau et d'Ingolstadt, mais qu'elles ne s'étaient pas rendues coupables d'une violation du traité de paix.

Elles veilleront à ce que les coupables soient sévèrement punis.

## Un incident dans les couloirs de la Chambre

**Le député Lacotte frappe un journaliste**

Paris, 12 décembre. — Ce matin, dans les couloirs de la Chambre, M. Lacotte, député de l'Aube, a eu une altercation avec un journaliste qui, l'ayant traité de maître-chanteur, a reçu, du député, un coup de parapluie. M. Lacotte a ensuite déposé une plainte à la Questure.

## La situation des pourparlers à l'issue de la Conférence de Londres

*LA QUESTION DES GAGES*

### Accord impossible mais pas de rupture de l'Entente

*LA REDUCTION DES DETTES INTERALLIEES*

### M. Bonar Law en accepte le principe

Paris, 12 décembre. — Voici la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui.

### Les dettes interalliées

Sur la question des dettes interalliées, un grand pas a été fait. L'Angleterre, en réalité, a retiré la désastreuse note Balfour.

Le fait seul que M. Bonar Law accepte la discussion de ces dettes et qu'il n'en repousse

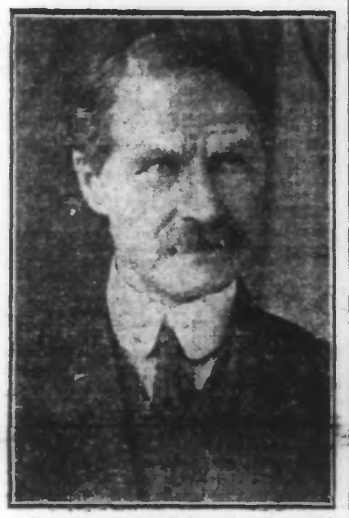

M. BONAR LAW

pas le principe, est du plus haut intérêt. C'est aussi le signe de la bonne volonté du nouveau Cabinet britannique.

### Les gages

Sur la question des gages, aucun accord n'est intervenu. Et c'est dans le gage de la Ruhr, dont l'Angleterre ne veut à aucun prix, que réside le plus gros obstacle à la réalisation de l'accord. Sur cette question le gouvernement anglais ne capitulera pas. Mais là-dessus, non plus M. R. Poincaré ne transigera pas.

Il est douteux que le 2 janvier on trouve un compromis. La France prendra ses gages sur le Rhin. L'Angleterre ne les prendra pas. Cependant, la France et l'Angleterre n'en resteront pas moins amies et alliées.

### Les déclarations de M. Bonar Law à la Chambre des Communes

Londres, 12 décembre. — A une question qui lui était posée, au sujet des réparations et de l'application de sanctions à l'Allemagne par le gouvernement français, M. Bonar Law a répondu : « Il est un sujet, — la question des dettes européennes et alliées, — dont on a fait mention dans la presse et comme on peut considérer cela, dans une certaine mesure, comme une déviation de notre politique précédente. Il m'a semblé juste d'évaluer le montant total obtenu de l'Allemagne, et de dire à nos alliés : Comme vous n'obtenez pas de l'Allemagne tout ce à quoi vous vous attendiez, nous devons réduire nos créances. »

J'ai ajouté : « Si nous voyions quelque chance d'un règlement complet avec la perspective que ce règlement aurait un caractère définitif, nous serions disposés à courir un certain risque de ne pas recevoir autant des alliés et de l'Allemagne que nous pourrions avoir à payer à l'Amérique. »

### La réponse des Alliés aux propositions allemandes

Londres, 12 décembre. — La décision des Premiers ministres, concernant la note allemande, a été envoyée à Berlin, lundi soir, par M. Bonar Law, au nom des alliés.

Le Premier britannique exprime le regret que les propositions allemandes n'offrent pas de solution aux difficultés des réparations.

### Les conseils de Tchitcherine au Cabinet Cuno

Paris, 12 décembre. — De source authentique, on peut affirmer que, lors de son dernier passage à Berlin, le commissaire russe a formellement invité le gouvernement du docteur Cuno à opposer, à toutes les revendications de la France dans la question des réparations, une résistance acharnée devant aller même jusqu'à la passivité la plus absolue.

### M. Poincaré est rentré à Paris

Londres, 12 décembre. — M. Poincaré, accompagné de M. de Lasteyrie et des experts, est parti pour Paris à 9 h. 15.

M. Mussolini a quitté Londres à 10 h. 50.

Paris, 12 décembre. — M. Raymond Poincaré, M. de Lasteyrie et les experts, sont arrivés à Paris à 16 h. 35, par le rapide de Boulogne.

*Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.*

*LES DETROITS A LAUSANNE*

## Deux points litigieux restent à solutionner pour arriver à un accord définitif

Lausanne, 12 décembre.— Les deux points sur lesquels les experts alliés et turcs n'ont pas cru devoir se faire de concessions réciproques, portent sur le statut de la mer de Marmara et sur la fortification de la presqu'île de Gallipoli.

Les Turcs continuent de demander que la mer de Marmara ne soit pas comprise dans la dénomination géographique des détroits et qu'ils soient libres, de défendre les ports.

En ce qui concerne la presqu'île de Gallipoli, ils insistent pour y établir un minimum de fortifications terrestres.

Sur ce dernier point, l'opposition des Alliés et spécialement des Anglais, s'est manifestée sans réserve.

On croit savoir que les plénipotentiaires britanniques ont demandé à Londres des instructions, en suggérant que satisfaction pourrait être donnée à la revendication turque touchant la mer de Marmara.

Si la réponse était favorable, la Commission des détroits se trouverait sans doute aujourd'hui mercredi en présence d'un accord définitif.

**L'ETAT DES NEGOCIATIONS TOUCHANT LES REPARATIONS**

Lausanne, 12 décembre. — Ce matin, les experts alliés et turcs ont siégé, cette fois, en présence des Russes. Lecture a été donnée du document sur lequel les Alliés et les Turcs estiment que cette réunion ne saurait intéresser particulièrement les Russes.

Les experts russes ont déclaré vouloir en référer à leur délégation.

La séance a été ensuite levée.

Il convient de signaler l'état de la négociation touchant les réparations des dommages de guerre.

Les Alliés ont proposé :

1° Que la Turquie s'engage à indemniser tous les ressortissants alliés, à l'exception des Grecs, pour tous les dommages, causés par la guerre;

2° Que la Turquie et la Grèce renoncent réciproquement aux dépenses militaires.

M. Venizelos a déclaré que, si la Turquie maintient sa demande de réparations, la Grèce fera valoir des contre-propositions qui peuvent se résumer comme suit :

1° Récupération par les Grecs des dépenses militaires, effectuées par la Grèce, pendant tout le temps où elle a agi en Asie-Mineure, au nom des puissances, jusqu'au retour de Constantin;

2° Paiement des frais d'entretien des Grecs qui furent expulsés de Turquie, pendant la guerre, dépenses s'élevant à un milliard et demi de francs;

3° Paiement des frais occasionnés pour l'entretien des Grecs expulsés par la Turquie, depuis la victoire de cette dernière.

Enfin les parties sont demeurées, jusqu'à présent, sur leur position.

## A LA CHAMBRE

### La taxe du pain par les préfets Le budget des Beaux-Arts est voté

SEANCE DU MATIN

Paris, 12 décembre. — La séance est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. Chassaigne-Goyon, devant quelques députés.

M. Chéron est au banc du gouvernement.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi réglant les pouvoirs des préfets en matière de taxation de certaines denrées alimentaires.

Une vive discussion s'engage, à laquelle prennent part MM. Barthe, de Moro-Giafferi, Léon Daudet, Louis Martin, Ignace, Lafont, Ouvré, etc.

Plusieurs orateurs se plaignent que les spéculateurs soient hors la loi.

M. Chéron proteste et déclare que la loi permet de frapper les spéculateurs.

Il proteste également contre une assertion de M. Barthe selon laquelle la magistrature ne remplit pas tout son devoir.

Il ajoute qu'une fois la question du pain réglée, le gouvernement proposera des mesures analogues pour la viande.

La discussion continuera mercredi matin.

Séance après-midi, pour le budget des Beaux-Arts.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 12 décembre. — M. Raoul Péret ouvre la séance à 15 h. 35.

*Le budget des Beaux-Arts*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des Beaux-Arts.

Les chapitres 1 à 10 sont adoptés.

M. Gheusi présente quelques observations sur la préparation de l'exposition nationale des Arts décoratifs, qui doit avoir lieu en 1924.

Les chapitres 11 à 27 sont adoptés.

**UNE PROTESTATION de M. YBARNEGARAY**

Sur le chapitre 28 (concerts populaires), M. Ybarnegaray rappelle les termes du manifeste des 93 intellectuels allemands, qui fut signé au début de la guerre par Max Reinhardt, directeur du Théâtre allemand de Berlin.

L'orateur déplore que M. Génier, directeur de l'Odéon, théâtre national, ait si vite oublié ce manifeste et qu'il n'ait pas hésité à faire appel à la collaboration de Max Reinhardt, en mettant à sa disposition le personnel et le théâtre de l'Odéon, pour monter certaines pièces.

**M. LEON BERARD REPOND**

**M. Léon Bérard.** — Plus que quiconque, j'ai le sentiment de notre dignité nationale. Il ne peut s'agir, aujourd'hui, de recevoir en France l'un des signataires du manifeste des 93. Au moment où nous sommes encore en conflit politique international, je m'y opposerai de toutes mes forces. Si le projet de M. Génier devait recevoir un commencement d'exécution, *soyez sûrs que tant* que je serai à la tête des Beaux-Arts, on n'entendra pas M. Max Reinhardt sur une scène française. (Applaudissements à droite).

Divers chapitres sont adoptés.

Le chapitre 42 est réservé. Les chapitres 43 à 47 sont adoptés.

Sur le chapitre 48 (Musées nationaux), M. Morucci demande que l'accès des musées soit gratuit, non seulement les jeudis et dimanches, mais encore le samedi.

MM. de Magallon et Paul Boncour demandent qu'une partie des recettes soit consacrée à l'augmentation du nombre des gardiens.

Les derniers chapitres du budget des Beaux-Arts sont adoptés. La discussion du budget de la Marine est renvoyée à mercredi après-midi. Mercredi, discussion sur la taxation des farines, la séance est levée à 19 h. 05.

## Le commandant du cuirassé « France » en Conseil de guerre

DEUXIEME JOURNEE

**Séance du matin**

Lorient, 12 décembre. — La deuxième journée des débats de l'affaire du cuirassé « France », a commencé, mardi matin, à neuf heures.

A la barre se présente le capitaine de vaisseau Vallat, commandant le cuirassé

LE CAPITAINE DE VAISSEAU GUY, commandant le cuirassé « France »

« Paris », qui reçut les signaux du « France » demandant d'envoyer toutes les embarcations. Le témoin déclare avoir choisi, lui aussi, le passage de la Teignouse pour rentrer au mouillage de Quiberon, parce que ce chenal était plus court d'une heure et demie et qu'il était considéré comme absolument sûr.

Le pilote-major Tanguy Pierre, chargé pendant la guerre, de convois à Quiberon, déclare avoir fait passer par la Teignouse, au 1er janvier 1919 à l'armistice, 8.355 navires, dont beaucoup de fort tonnage.

L'ingénieur hydrographe Marty a reconnu la roche fatale au cours de sondages ultérieurs.

Un incident assez vif se produit entre le commissaire du gouvernement et le témoin Laporte, au sujet des cartes et instructions.

Le témoin proteste énergiquement.

Après des renseignements techniques donnés par le témoin et contrôlés par la défense, la séance est levée à midi.

**Séance de l'après-midi**

L'audience de l'après-midi est ouverte à 14 h. 30. On continue l'audition des témoins.

Le capitaine de corvette Marchand, chef du service de sécurité, fait un exposé assez long des mesures prises par lui pour assurer le sauvetage du personnel.

Le lieutenant de vaisseau Gaudin assista aux dernières convulsions du cuirassé « France ». Il vit le commandant, à l'arrière, au moment du chavirement, qui refusait de mettre une ceinture de sauvetage. Le témoin ajoute que c'est lui qui en plaça une de force sur les reins du commandant et que, grâce à son intervention, ce dernier put être sauvé.

L'amiral Schwerer, président du Conseil de guerre, félicite le témoin.

L'audience est ensuite suspendue à dix-huit heures. Elle reprendra aujourd'hui, mercredi, pour le réquisitoire, les plaidoiries et le jugement.

## LE CENTENAIRE DE PASTEUR

**M. Millerand présidera les fêtes de Strasbourg le 1er juin prochain**

Paris, 12 décembre. — Le Comité de l'exposition du centenaire de Pasteur vient d'être avisé que le Président de la République présidera les cérémonies d'inauguration du monument et du musée Pasteur, le 1er juin 1923.

Ensuite, M. Millerand assistera à l'ouverture de la grande exposition du centenaire, qui est appelée à faire revivre l'œuvre du savant au point de vue industriel et social.

Avant d'arriver à Strasbourg, M. Millerand s'arrêtera un jour à Mulhouse (29 mai) et à Colmar (30 mai). L'Alsace recevra dignement son ancien commissaire général.

## Le nouveau président de la République polonaise a prêté serment

Varsovie, 12 décembre. — Le nouveau Président de la République, M. Narutowicz, a prêté serment, hier, devant les membres des deux Chambres réunies en assemblée nationale.

**Bagarres entre étudiants et ouvriers**

Varsovie, 12 décembre. — Dans le but d'empêcher la réunion de l'Assemblée nationale, des étudiants nationalistes ont malmené plusieurs députés et sénateurs.

Des bagarres se sont produites entre des étudiants et des groupes d'ouvriers.

Plusieurs manifestants ont été blessés.

A la suite de ces incidents, le ministre de l'Intérieur a donné sa démission. L'ordre a été rétabli.

***Télégrammes de M. Millerand au Président Narutowicz et au Maréchal Pildsusky***

Paris, 12 décembre. — M. Millerand a adressé à M. Narutowicz, un télégramme, exprimant sa conviction que sous son mandat présidentiel, la Pologne remplirait ses hautes destinées.

D'autre part, M. Millerand a adressé au Maréchal Pildsusky, un télégramme l'assurant de toute sa gratitude pour le concours si efficace que le gouvernement français n'a cessé de trouver auprès de lui.

## M. CLEMENCEAU EN AMÉRIQUE

*Discours à la Convention des Fer miers*

Chicago, 12 décembre. — M. Clemenceau a assisté à la séance d'ouverture de la Convention des fermiers américains, à Chicago.

La Fédération des fermiers américains est une organisation qui ne comporte pas moins d'un million deux cent mille membres; ses ramifications s'étendent à chaque Etat, à chaque district agricole. L'ancien président du Conseil français a été très acclamé.

M. Bernard Baruch, expert économique à la Conférence de la Paix, a parlé de la situation agricole présente en Amérique et indiqué les remèdes qui lui paraissent possibles à la crise de l'agriculture américaine.

**« JE SUIS UN FERMIER », DIT M. CLEMENCEAU**

M. Clemenceau a pris alors la parole.

Quand, dit-il, on m'a demandé de revenir à Chicago, j'ai hésité; mais je n'ai pu rester insensible à l'appel des fermiers, car, moi aussi, je suis un fermier. Nous avons pu dire: lorsqu'un pays possède une classe solide de paysans, travaillant eux-mêmes leur terre, ce pays ne peut pas tomber. La France, avec sa forte race de fermiers, est capable de résister aux épreuves les plus dures.

M. Clemenceau a ensuite résumé la substance de ses précédents discours.

Aujourd'hui, je vous dis: « Vous avez à choisir entre la paix définitive ou la guerre dans l'avenir ». La paix définitive peut être obtenue instantanément en Europe, à cette seule condition que l'Amérique déclare qu'elle est toujours intéressée à l'exécution du traité.

On nous a taxés de militarisme, d'impérialisme. Demandez à nos paysans s'ils le sont; ils se mettront à rire. Un fermier ne veut dominer sur rien que sur sa terre.

**LES DEVASTATIONS DE LA FRANCE**

M. Clemenceau, parlant ensuite des dévastations, a montré comment les Français, en face de leurs villages et de leur terre systématiquement détruits, se sont mis au travail pour reconstruire.

Nous avons commencé, dit-il, par réparer les fermes, et les paysans, bien qu'ils soient encore logés dans des habitations de fortune, travaillent avec ardeur. Si vous allez les voir, vous comprendrez que la France ne veut pas être détruite. Car nous sommes un peuple de fermiers, un peuple de travailleurs. Nous voulons nous défendre, parce que nous voulons vivre. Aujourd'hui, la question est de savoir si les grands pays du monde ont intérêt à s'isoler les uns des autres.

**« VOUS ETES LES RAVITAILLEURS DU MONDE »**

Vous êtes les grands ravitailleurs du monde. Avant la guerre, vous fournissiez à l'Europe occidentale le tiers du blé et la farine qui lui manquaient chaque année, et il lui manquait 14 millions de tonnes de blé. Il lui en manque bien davantage aujourd'hui, et voilà la question qui se pose: Est-ce que vous, fermiers, vous voulez, est-ce que vous pouvez vous détourner de l'Europe?

Vous avez surtout besoin de grands débouchés; que pourriez-vous donc faire si vous ne parvenez pas à joindre les marchés étrangers?

En terminant, M. Clemenceau a rappelé la grande part qu'a prise l'Amérique dans le merveilleux travail de la libération de l'Europe; le seul reproche qu'il lui fasse, c'est qu'elle soit partie trop tôt.

M. Clemenceau a quitté Chicago pour New-York.

## Un grave accident d'automobile dans la Meuse

**Un tué, sept blessés**

Verdun, 12 décembre. — Une automobile, conduite par M. Oudin, s'est jetée contre un arbre de la route, à Amel-sur-Meuse, par suite de la rupture de la direction. Les sept occupants ont été blessés plus ou moins grièvement. Un Italien a été tué.

## LES ÉVÉNEMENTS D'IRLANDE

**Des rebelles incendient une caserne et s'emparent de la ville de Carrick Deux morts**

Dublin, 12 décembre. — Des irréguliers sont entrés par surprise dans la caserne de Carrick-sur-Suir, ont fait la garnison prisonnière, puis ils ont mis le feu aux bâtiments. Armés de mitrailleuses, ils se sont ensuite rendus maîtres de la ville. Il y a eu deux morts. Une jeune fille a été grièvement blessée au cours des combats dans les rues.

## LES POURSUITES

**contre les rédacteurs du « Grand Guignol ». La Cour d'appel confirme le jugement**

Paris, 12 décembre. — La Cour d'appel a rendu, cet après-midi, son arrêt dans l'appel interjeté par M. Georges Anquetil, ancien directeur du « Grand Guignol », et M. Bernard Derosne, rédacteur au même journal, contre le jugement de première instance qui les avait condamnés, pour extorsion de fonds et outrages aux mœurs.

La Cour a confirmé les condamnations prononcées en première instance, qui infligèrent six mois de prison à M. Georges Anquetil et deux mois de prison à M. Bernard Derosne.

**AUX ASSISES DU MORBIHAN**

## Deux assassins condamnés à mort

Vannes, 12 décembre. — Aujourd'hui, est venue devant la Cour d'assises du Morbihan, l'affaire Millet et Péron, accusés d'assassinat.

L'acte d'accusation expose que le 19 février, à Plaudren, près de Vannes, Péron, âgé de 20 ans, et Millet, âgé de 16 ans, manœuvres, décidèrent de commettre un vol au débit tenu par Mme Louise Pedrone et sa nièce Clémentine, où Millet prenait ses repas.

Ils se procurèrent deux masques de carrier et à huit heures, Millet entra se faire servir une consommation, Péron vint ensuite et assomma les deux femmes que Millet acheva.

Ils volèrent 70 francs.

Le verdict est affirmatif sur toutes les questions.

**En conséquence, la Cour condamne Millet et Péron à la peine de mort.**

## LA PAIX dans le Proche-Orient

*Ce qu'en pense Mgr Lagier*

DIRECTEUR DE L'ŒUVRE DES ECOLES D'ORIENT

Mgr Lagier, le directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, connaît, par sa situation, admirablement cette question du Levant et les droits et les devoirs qui pourraient permettre à la France de résoudre le problème.

Mgr Lagier pense qu'il est encore possible de pacifier le Proche-Orient et il en indique les moyens dans un article que publie le Bulletin des Œuvres d'Orient.

C'est parce que l'Angleterre a voulu annexer à son empire toute la Turquie, expose Mgr Lagier, que la Turquie est dans l'anarchie et la souffrance. Pour conquérir territorialement une contrée, il faut en avoir le droit et le pouvoir; le Royaume-Uni n'avait ni l'un ni l'autre.

Sans les erreurs de l'Angleterre, l'Orient serait pacifié et les chrétiens enfin tranquilles.

Si les malheureux Grecs, ajoute Mgr Lagier, poussés, commandés par Londres, n'avaient pas excité en Anatolie la bête fauve d'Angora, celle-ci, aujourd'hui, ne triompherait pas et n'irait pas jusqu'à menacer notre clientèle, nos établissements et notre patrimoine français. Reconnaissons-le, le protectorat impérial d'Albion ne semble pas porter bonheur. A son ombre Lébounge et Arbèles versent le sang humain. N'en serait-il pas bientôt de même en Terre-Sainte et en Mésopotamie si nous laissions faire notre malheureuse associée?

En conséquence, que nos hommes d'Etat, amicalement, raisonnablement, sans heurts inutiles, osent amener l'Angleterre à abandonner Mossoul comme la Palestine et à rester dans ses possibilités directes. Notre amie conservera sous son contrôle tous les bords de la mer Rouge et du golfe Persique avec les vilayets de Bassorah et de Bagdad. Voilà ce que la patriotique sagesse du maréchal Wilson, l'ami de notre Foch, conseillait à son pays qu'il aimait de tout son cœur. Sur le Tigre comme sur le Jourdain, la situation de notre rivale n'est actuellement que provisoire.

Pendant que son associée de la guerre gardera seulement Babylone et les bords de la presqu'île arabique, rien de plus, la France de son côté, pour sa part d'action et comme légitime contrepartie, conservera le contrôle sur la Syrie.

Après le retrait des Britanniques, que faire à Mossoul et en Palestine? demande Mgr Lagier. Y rétablir l'ordre, y instituer des garanties, répond-il. Voilà pour la paix en Asie.

En Turquie d'Europe, affirme-t-il, la paix ne sera jamais obtenue tant que ne seront pas neutralisées, pour vivre une vie nationale séparée de tous les voisins, la Thrace et la Macédoine. Sauvegarder de la Bulgarie où il faut aider et surveiller et orienter la politique nouvelle, la Thrace et la Macédoine indépendantes seront la solution de continuité efficace qui brisera en partie le Hambourg-Bagdad.

Je ne le cache pas, pour appliquer ce programme, et surtout pour mettre enfin l'indispensable bride à la Turquie indomptée, il faut montrer de la force; il faut que la France débarque des soldats de chez nous non loin de Stamboul. Mon Dieu! on n'est pas une grande nation sans avoir à supporter des charges. La charge de renforcer sur la Marmara leur présence militaire n'appauvrira ni la France, ni l'Angleterre, ni l'Italie. Le Rhin, la Syrie, les Indes, la Tripolitaine bénéficieraient tout de suite d'une démonstration militaire imposante contre les Turcs insensés et incapables de comprendre même leurs propres intérêts. Le départ en exode des chrétiens coûtera dix fois plus cher à l'Europe que la dépense d'une bonne garnison dont la venue sera la plus facile et la plus fructueuse des opérations. Et j'ignore pourquoi on hésite. Certes, il ne s'agit pas du tout de faire la guerre, il s'agit au contraire de l'éloigner bien loin.

Ces malheureux Turcs, que feraient-ils de Constantinople, de la Thrace et de l'Anatolie s'ils demeuraient seuls après le départ de tous les chrétiens? Les chrétiens ont là-bas la charge de tout le travail qui fait vivre une société, depuis la confection du pain jusqu'aux opérations du commerce. Ils représentent ce qui reste de civilisation en Orient. Eux partis, il n'y aurait plus de place que pour la dégradation et la misère.

## CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 12 décembre. — M. Colrat a été autorisé à déposer un projet de loi relatif à la répartition entre les différents ministères, des distinctions honorifiques (Légion d'honneur, médaille militaire).

M. Watier est nommé directeur des voies navigables et des ports, au ministère des Travaux publics.

M. Peyronnet a fait signer un décret instituant une commission interministérielle, en vue de la création du crédit artisanal.

## LA FRANCE EN SYRIE

**Une imposante cérémonie à Alep**

Le Caire, 12 décembre. — On mande d'Alep: L'ouverture du Conseil fédéral a été l'occasion d'une imposante cérémonie, en présence de M. de Caix.

C'est la première session de la Fédération syrienne nouvellement créée dans l'esprit du mandat.

La population a acclamé les transformations libérales promises par la France.

Le discours du président de la Fédération a exprimé la reconnaissance de la Syrie pour la France et son désir absolu d'une coopération sous sa tutelle.

## LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

**Le Cabinet Lloyd George aurait définitivement repoussé le projet**

Londres, 12 décembre. — A la Chambre des Communes, un député demande si la question du tunnel sous la Manche est toujours à l'étude, ou si le projet a été finalement repoussé. M. Bonar Law répond : « Je ne suis pas tout à fait certain, mais je crois que le Cabinet précédent l'a définitivement repoussé. »

## Le crédit mutuel la coopération agricole l'accession à la petite propriété

Paris, 12 décembre. — Le « Journal Officiel » publie : la loi modifiant les articles 5 et 6 de la loi du 5 août 1920 sur le crédit mutuel et la coopération agricole; la loi accordant aux départements et aux communes des avances spéciales prélevées sur les fonds du Crédit agricole et destinées à faciliter l'application de la loi du 31 octobre 1919, sur l'accession à la petite propriété des travailleurs et des familles peu fortunées.